Accord de pêche CE/Comores: protocol pour la période du 20 juillet 1994 au 19 juillet 1997

1994/0205(CNS) - 17/03/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

La proposition de la Commission est réputée adoptée, conformément à l'article 52, paragraphe 5, du règlement relatif à la délégation du pouvoir de décision à une commission.